

Fiche de candidature

Entrée en Classe à horaires aménagés « Musique vocale »
de la 6^e à la 3^e au collège Kennedy
Années scolaires 2024 à 2028

A retourner pour le 31 mars 2024 au plus tard
au directeur / à la directrice de l'école

ENFANT À INSCRIRE

Genre : Féminin Masculin

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Pays/Commune de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville : Mulhouse Autre :

RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT (les deux en cas de parents séparés)

Responsable 1 : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>	Responsable 2 : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>
Tuteur	Tuteur
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....
Code postal :	Code postal :
Ville : <input type="checkbox"/> Mulhouse <input type="checkbox"/> Autre :	Ville : <input type="checkbox"/> Mulhouse <input type="checkbox"/> Autre :
Tél. portable : / / / /	Tél. portable : / / / /
Mail :@.....	Mail :@.....

Ecole où est scolarisé votre enfant en 2023/2024 :

Ecole Pierre Brossolette

Ecole Jean de La Fontaine

Ecole Cour de Lorraine

Autre école :
.....

Votre enfant était-il inscrit dans un dispositif CHAM : Oui Non

Je déclare avoir pris connaissance de la note d'information concernant la CHAM (en annexe)

Signature des parents :

Date :

(ou du représentant légal)

FEUILLET À REMPLIR PAR L'ÉLÈVE, LE PARENT ET LE PROFESSEUR D'ÉCOLE

Partie à remplir par l'élève

❖ J'explique pourquoi je veux m'inscrire en Classe à horaires aménagés musique :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Partie à remplir par la/le professeur(e) des écoles de CM2

Objectifs d'apprentissage	NA*	PA*	A*	D*
Être capable de coopérer au sein d'un projet collectif				
S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie				
Respecter les règles communes				
Être responsable de ses engagements				
Porter un intérêt particulier aux activités artistiques proposées				
Argumenter un jugement sur une musique				

*NA: non Atteint / PA: Partiellement Atteint / A: Atteint / D: Dépassé

❖ Appréciation générale de l'enseignant sur le choix de l'élève à entrer dans ce cursus CHAM

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Note d'information

La Classe à horaires aménagés musique est un parcours de formation de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui offre aux élèves :

- L'enseignement scolaire général
- Une formation musicale spécifique renforcée

Le recrutement est ouvert à tout élève motivé par la pratique vocale collective et le nombre de places disponibles est limité à 24 élèves. Les contenus d'enseignement assurés par le Conservatoire et par le professeur d'éducation musicale du collège concernent les domaines suivants :

- Éducation musicale générale et technique : 3 heures par semaine
- Chant choral collectif : 2 heures par semaine
- Formation vocale : 0,5 heure par semaine
- Ateliers d'expression vocale, corporelle : 0,5 heure par semaine

La commission de recrutement s'assurera de la motivation et des capacités des candidats à suivre avec profit la formation dispensée durant les 4 années qui la compose. Une audition sera organisée les lundi 15 et mardi 16 avril 2024.

Contenus de l'audition d'entrée en CHAM :

- Interprétation d'un chant issu du répertoire vu en classe ou du répertoire personnel. Le candidat pourra apporter une partition s'il le souhaite le jour de l'audition. Un travail vocal sera effectué à partir du chant choisi,
- Test de mémorisation à partir de vocalises,
- Test d'approche de la polyphonie (capacité à chanter à plusieurs voix),
- Test rythmique à partir d'exercices simples de percussions corporelles.

L'affectation en Classe à horaires aménagés est soumise à l'acceptation de la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale (DSDEN) et ne sera effective que lorsque vous aurez reçu l'avis d'affectation de la DSDEN par le biais de l'établissement scolaire (juin 2024).